

# DEVENIR UN TUTEUR OU UN MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

L'arrivée d'un alternant dans l'entreprise nécessite le choix par l'employeur d'un tuteur ou d'un maître d'apprentissage volontaire pour l'accompagner dans sa formation au sein de l'entreprise.

## + LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE DANS LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

En liaison avec le CFA, le maître d'apprentissage a pour mission de contribuer à l'acquisition des compétences correspondant à la qualification recherchée et au titre ou diplôme préparé.

Le maître d'apprentissage peut être le chef d'entreprise ou un salarié de l'entreprise. Il doit posséder la compétence professionnelle requise pour assurer la formation du jeune dont il a la responsabilité.

## POUR ÊTRE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE DEUX POSSIBILITÉS

+ Posséder un diplôme ou un titre correspondant au domaine professionnel préparé par l'apprenti et justifier de deux années d'exercice en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre préparé.

OU

+ Posséder trois années d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre préparé (conditions fixées par l'article R.6223-24 du Code du travail).

# UNE FORMATION ENTIÈREMENT PRISE EN CHARGE PAR VOTRE **OPCO** !



## LE CHOIX D'UN MAÎTRE D'APPRENTISSAGE VOLONTAIRE EST OBLIGATOIRE !

Le nombre d'apprentis suivi par un maître d'apprentissage est limité à deux apprentis et un «redoublant».

Il est également possible que l'employeur constitue une équipe «tutorale» au sein de laquelle un maître d'apprentissage référent pourra être désigné.

## + LES MISSIONS DU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

L'accompagnement de l'apprenti en contrat d'apprentissage\* est obligatoire.

### Le maître d'apprentissage a pour mission de :

- accueillir,
- aider,
- informer,
- guider le salarié,
- et veiller au respect de son emploi du temps.

Il assure avec l'organisme de formation de mettre en œuvre les actions d'apprentissage et **participe à l'évaluation du suivi de la formation.**

\* Pour info : le tuteur en contrat de professionnalisation est facultatif mais largement encouragé par les accords de branche.

## + FINANCEMENT DE LA FORMATION

La formation maître d'apprentissage/tuteur, est une formation spécifique prévue dans le budget des OPCO. Ainsi, les OPCO remboursent la formation à hauteur de 15€/heure pour au minimum 14 heures de formation selon les OPCO (peut monter jusqu'à 40 heures).

La formation que propose ADF, s'effectue sur sept heures pour le même taux horaire, soit 105 € la journée. La formation est donc **totale prise en charge !**

## + DÉROULEMENT DE LA FORMATION

C'est une formation collective qui vous permet de rencontrer et d'échanger dans vos pratiques avec d'autres tuteurs dans nos nouveaux locaux !

**PROGRAMME  
DE FORMATION  
(1 jour)**

### Objectifs

- Définir le sens de la mission, le rôle et les attributions d'un Tuteur - Maître d'apprentissage.
- Transmettre ses savoirs et compétences en utilisant les techniques adaptées à la situation.
- Bien situer le rôle du tuteur pour bien se positionner
- Construire les étapes du parcours de formation en situation de travail

### Public cible et prérequis

- Toute personne amenée à encadrer et accompagner des alternants et ainsi transmettre un savoir.
- Aucun prérequis exigé.

### Méthodes pédagogiques

La méthodologie de formation est pratique, dynamique et interactive : mixte de pratique et théorie sous forme d'ateliers collaboratifs et de jeux ludiques. Apprentissage par le « faire », exercices, jeux de rôle, mise en situation, partage de pratiques...

Approche proactive, à l'écoute des attentes, besoins et retours des participants s'appuyant sur des outils de communication interpersonnelle.

Avoir un apprenti représente un **investissement humain** pour l'entreprise. L'accompagner est donc primordial pour en faire un bon élément ! Le tuteur/maître d'apprentissage dispose d'un **rôle gratifiant** car il permet de transmettre des **valeurs**, un **savoir-faire** voire une **passion** pour un métier.

**CFA**  
CENTRE DE  
FORMATION  
D'APPRENTIS

22, rue des entrepreneurs  
Z.I. St Joseph  
04100 Manosque  
Tél. 04 92 72 82 82  
[accueil@adfformation.fr](mailto:accueil@adfformation.fr)

